

Jeudi 9 novembre 2017

■ L'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat présente sept propositions fortes pour réformer, simplifier, moderniser l'apprentissage

Avec 85 % des apprentis qui trouvent un emploi pérenne, l'apprentissage est un formidable levier d'action dans la mobilisation générale en faveur de l'emploi. Alors que le personnel qualifié fait défaut dans toutes les professions et qu'il y a des entreprises à transmettre, il est essentiel d'attirer des jeunes vers ce mode de formation. A la veille de l'ouverture de la concertation sur la réforme de l'apprentissage, l'APCMA apporte sa contribution avec sept propositions fortes.

« Il y a des bacheliers sans affectation alors que l'artisanat peine à recruter » rappelle Bernard Stalter, président de l'Assemblée permanente des Chambres de métiers et de l'artisanat -APCMA-. Pour lever les freins, il faut opérer un changement dans notre manière de voir l'apprentissage. « Former plus vite, de façon plus moderne, en intégrant le numérique, développer la formation à distance, la modularisation des parcours, tels sont les axes de notre feuille de route pour les cinq ans à venir. Au sein du réseau des CMA, la modernisation de l'apprentissage est déjà une réalité » affirme le président de l'APCMA.

L'une des clés de cette refondation, que la ministre du travail appelle de ses vœux, est la gouvernance du système d'apprentissage. Les chambres de métiers et de l'artisanat -CMA- ont un rôle central : elles sont le trait d'union qui fait converger les branches professionnelles, les régions et l'Education nationale autour d'un objectif commun : des parcours d'apprentis réussis au service de l'emploi qualifié dans nos entreprises.

Cette question de la gouvernance, pour laquelle les CMA ont une large expérience de co-construction avec les branches professionnelles pour la définition de l'offre de formation et la construction des diplômes, ne doit pas masquer les enjeux fondamentaux de cette réforme. *« Les chambres de métiers et de l'artisanat exprimeront ainsi plusieurs demandes dans le cadre de la concertation qui débute »* indique Bernard Stalter. Parmi elles, la reconnaissance à part entière du rôle des CMA comme partenaires du service public régional de l'orientation, la généralisation du numérique dans les parcours d'apprentissage, la création d'un « sas de préparation à l'apprentissage » en CFA, une plus juste affectation de la taxe d'apprentissage aux CFA, la simplification du cadre juridique de l'apprentissage (voir page suivante le détail des sept propositions de l'APCMA).

L'enjeu de cette réforme est également la construction de parcours d'apprentissage avec l'enseignement supérieur pour former à tous niveaux de qualification les artisans de demain.

Chaque année, les centres de formation des apprentis (CFA) forment 100 000 apprentis. *« Nous avons entendu la volonté du gouvernement de faire de l'apprentissage un enjeu national. Nous serons un partenaire actif et force de propositions. Les chambres de métiers et de l'artisanat sont à pied d'œuvre pour mobiliser leurs CFA dans cette dynamique. L'apprentissage est l'avenir de l'emploi. Donnons-lui toutes les chances de réussir »* déclare Bernard Stalter.

Réformer, simplifier, moderniser l'apprentissage : les sept propositions fortes de l'APCMA

- **Choisir son orientation et non la subir** : les CMA demandent à être reconnues comme un **partenaire à part entière du service public régional de l'orientation**. Leur offre de service étendue en matière d'orientation (stages de découvertes des métiers, centre d'aide à la décision...) doit être proposée dans le cadre des **centres d'information et d'orientation –CIO-**, en lien avec les compétences des Régions en la matière
- **Fluidifier et numériser le parcours de l'apprenti en travaillant avec le ministère de l'Éducation Nationale et les services des conseils régionaux** pour une **plus grande flexibilité** et une **plus grande adaptation aux besoins des entreprises et des apprenants** (entrée et sortie permanente, supports numériques, individualisation, modularisation...).
- **Mieux préparer les futurs apprentis avant leur entrée en entreprise** en créant, avant la signature du contrat, un **« sas de préparation à l'apprentissage » en CFA**, pour tout public (scolaire, demandeur d'emploi, public en reconversion...) à partir de 15 ans et sans limite d'âge : mise à niveau éventuelle des connaissances, du savoir-être, découverte des entreprises du secteur de l'artisanat, confirmation du projet professionnel.
- **Financer réellement l'apprentissage par la taxe d'apprentissage** grâce à une **plus juste répartition et une réaffectation des fonds de la part hors quota pour financer efficacement les CFA** dont les chambres de métiers et de l'artisanat ont la responsabilité.
- **Créer un salaire minimum légal de l'apprenti** : une **rémunération adaptée aux nouveaux profils des apprentis** sur le seul critère du niveau de diplôme préparé, et ce quel que soit l'âge, et laisser aux branches, via les conventions collectives, la possibilité de proposer des conditions plus avantageuses et à l'Etat et aux Régions de compléter ce salaire par des aides.
- **Simplifier le cadre juridique du contrat d'apprentissage en préservant ses spécificités** : les objectifs et les publics visés par les **contrats d'apprentissage** et les **contrats de professionnalisation** doivent être clairement réaffirmés, les financements associés strictement fléchés et le cadre juridique simplifié
- **Valoriser le rôle et la fonction de maître d'apprentissage** par l'**attribution de points de retraite complémentaires**.

Contact presse

Géraldine Squenel : 01 44 43 10 65 - presse@apcma.fr

Suivez l'APCMA sur [Twitter](#) / [Facebook](#) / [Instagram](#)

www.artisanat.fr